

# AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**relative à la demande d'enregistrement  
d'une installation de centrale d'enrobage de matériaux routiers à chaud  
sur le territoire des communes de Valmy et Dommartin-Dampierre  
lieux dits « La Tranche » 51 800 Valmy et « Le Dépôt »  
51 800 Dommartin-Dampierre  
présentée par la société TRABET**

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation publique est ouverte du lundi 8 janvier 2024 au lundi 5 février 2024 inclus par arrêté préfectoral n° 2023-CP-216 -IC sur la demande d'enregistrement concernant le projet d'une installation de centrale d'enrobage de matériaux routiers à chaud sur le territoire des communes de Valmy et Dommartin-Dampierre lieux dits « La Tranche » 51 800 Valmy et « Le Dépôt » 51 800 Dommartin-Dampierre présentée par la société TRABET dont le siège social se situe 35 rue des aviateurs 67500 Haguenau.

Pendant toute la durée de la consultation publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie de Valmy où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundis de 8h00 à 19h00, les mercredis de 13h30 à 18h00 et les jeudis de 13h30 à 19h00 ou adresser ses observations au Préfet par lettre à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires – SE – Unité procédures environnementales – 40, Boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne cedex ou par voie électronique à : [ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr).

À l'issue de la procédure, la demande susvisée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la société TRABET

Cet avis au public ainsi que la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet « les services de l'Etat dans la Marne » : [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr).

Châlons-en-Champagne le 28 novembre 2023

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de l'Unité  
procédures environnementales  
SIGNE  
Vincent ROGER**